



DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 08.07.2025

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr PECASTAINGS Pierre en session ordinaire.

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jean-Marc LESOUF,
Mesdames Martine BACON-CABY, Quitterie HILDELBERT, Sylvie PAUCET-ALHAITS,

Excusés :

Monsieur Patrice BEZIAT
Mesdames Sylvie LOUSTALET, Carine QUINOT, Maria LEGENDRE

Secrétaire de séance : Eric LECERF

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Délibération : 2025-07-08_02

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du fonds de prévention du Centre de Gestion des Landes.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que le Centre de Gestion des Landes a mis en place un fonds de prévention qui prévoit une aide financière pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents. Le règlement d'intervention de ce fonds prévoit d'une part les dépenses éligibles (les matériels / dispositifs d'amélioration et de confort, sensibilisation des agents, aménagements des locaux) et d'autre par les conditions financières (le montant total du projet doit au minimum atteindre 200€, la subvention accordée ne peut excéder 5000€ par projet, l'autofinancement de la collectivité doit représenter 20% des dépenses engagées).

Monsieur le Président indique que l'EHPAD est porteur de deux projets pour lesquels il est possible de solliciter le fonds de prévention du CDG40 pour l'attribution de subventions :



- Faciliter la mobilisation des résidents en grande dépendance pour améliorer les conditions de travail des professionnels accompagnants, la sécurité et le confort des résidents : achat d'un verticalisateur
- Améliorer les postures inconfortables associées à l'utilisation d'une auto laveuse : achat d'une laveuse verticale

Monsieur le Président précise que le plan de financement des équipements éligibles :

1. Faciliter la mobilisation des résidents en grande dépendance pour améliorer les conditions de travail des professionnels accompagnants, la sécurité et le confort des résidents : achat d'un verticalisateur
Montant éligible du projet : 1 746,55 €
Montant de subvention sollicité : 1 397,24 € (80%)
Autofinancement : 349,31 € (20%)
2. Améliorer les postures inconfortables associées à l'utilisation d'une auto laveuse : achat d'une laveuse verticale
Montant éligible du projet : 4 860,00 €
Montant de subvention sollicité : 3 888,00 € (80%)
Autofinancement : 972,00 € (20%)

VU le règlement d'intervention du fonds de prévention mis en place par le Centre de Gestion des Landes,

CONSIDERANT que l'EHPAD L'Alaoude souhaite acquérir du matériel destiné à améliorer les conditions de travail des agents,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement exposé
- **SOLLICITE** les aides financières du fonds de prévention du CDG40
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- *certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre CASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSmise A
M. le Représentant de l'Etat
Le 10 juillet 2025
Rendu exécutoire le 10 juillet 2025
Et publiée le 10 juillet 2025
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)